

## Séance du 21 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un mars, à vingt heures trente,  
**Le Conseil Municipal de la Commune de BONNEFAMILLE (Isère)**  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de  
Monsieur André QUEMIN Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 mars 2015

### Nombre de conseillers

Effectif légal :	15
En exercice :	15
Votants :	14
Procurations:	00
Présents :	ANDRE QUEMIN, MARIE-AGNES DEVRED, LIONEL FIEGEL, ALAIN HUBER, JULIE GASS, ELIANE FIORINI, THIERRY CAMU, GERARD MICOUD, ROSE-ANGE TOLLY, EMILIE MATTRE, DENIS VERNAY, JEAN-CHRISTOPHE WIART, IRENE CHEVALLIER, YVES MERCIER
Absente et excusée :	DELPHINE RAYNIER

## DELIBERATION N° 17/016

### COMPTE DE GESTION 2015 – M14 (BUDGET COMMUNAL) (VOTE : 14 POUR)

Ce sont les résultats comptables du Percepteur, identiques au Compte Administratif M14 du Maire, Ordonnateur de la Commune de Bonnefamille. Ils se présentent comme suit, pour l'année 2015 :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	603 203.93 €	171 272.37 €
<b>Recettes</b>	724 504.52 €	130 937.06 €
Résultats reportés N-1	7 632.00 €	-71 180.68 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>128 932.79 €</b>	<b>- 111 515.99 €</b>

Le Compte de Gestion 2015 – M14 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

## DELIBERATION N° 18/016

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – M14 (BUDGET COMMUNAL) (VOTE : 14 POUR)

Monsieur Lionel FIEGEL, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif 2015 :

<b><u>Section de Fonctionnement</u></b> :	Dépenses :	603 203.93 €
	Recettes :	724 504.52 €
	Résultat reporté N-1 :	7 632.00 €
	Excédent :	128 932.79 €

<b><u>Section d'investissement</u></b> :	Dépenses :	171 272.37 €
	Recettes :	130937.06 €
	Résultat reporté N-1 :	- 71 180.68 €
	Déficit :	111 515.99 €

Monsieur Lionel FIEGEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint met au vote, le compte administratif 2015 – M14 par chapitre, qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

## DELIBERATION N° 19/016

### AFFECTATION DU RESULTAT – M14 (BUDGET COMMUNAL)

(VOTE : 14 POUR)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir et d'affecter l'excédent de fonctionnement, comme suit :

- Recettes de fonctionnement, « 002 – Excédent antérieur reporté » :	17 416.80€
- Recettes d'investissement, « 1068 – Excédent de fonctionnement » :	111 515.99 €

Quant, au déficit d'investissement, il est affecté comme suit :

- Dépenses d'investissement, « 001 – solde d'exécution d'investissement reporté » :	111 515.99 €
---	--------------

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

## DELIBERATION N° 20/016

### BUDGET 2016 – M14 (BUDGET COMMUNAL)

(VOTE : 14 POUR)

Le budget M14 – 2016 est proposé par Monsieur le Maire sans augmentation des taux il s'équilibre autant en dépenses qu'en recettes pour les montants suivants :

Section de Fonctionnement :	664 385.80 €
Section d'Investissement :	369 720.77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à voix 15 voix pour le budget primitif M14 – 2016 de la commune par chapitre.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

## DELIBERATION N° 21/016

### COMPTE DE GESTION 2015 – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

(VOTE : 14 POUR)

Ce sont les résultats comptables du Percepteur, identiques au Compte Administratif M49 du Maire, Ordonnateur de la Commune de Bonnefamille. Ils se présentent comme suit, pour l'année 2015 :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
<b>Dépenses</b>	95 165.52 €	74 685.88 €
<b>Recettes</b>	109 641.80 €	50 739.94 €
Résultats reportés N-1	- 1 633.30€	-3 113.31 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>12 842.98 €</b>	<b>- 27 059.25 €</b>

Le Compte de Gestion 2015 – M49 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

## DELIBERATION N° 22/016

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

VOTE : (14 POUR)

Monsieur Lionel FIEGEL, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif 2015 :

<b><u>Section d'Exploitation</u></b> :	Dépenses :	95 165.52 €
	Recettes :	109 641.80 €
	Résultat reporté N-1 :	- 1 633.30 €
	<b>Excédent</b> :	12 842.98 €
<b><u>Section d'investissement</u></b> :	Dépenses :	74 685.88 €
	Recettes :	50 739.94 €
	Résultat reporté N-1 :	- 3 113.31 €
	<b>Déficit</b> :	27 059.25 €

Monsieur Lionel FIEGEL, 2<sup>ème</sup> adjoint met au vote, le compte administratif 2015 – M49 par chapitre, qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

## DELIBERATION N° 23/016

### AFFECTATION DU RESULTAT – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

(VOTE : 14 POUR)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir et d'affecter le déficit d'exploitation, comme suit :

- Recette d'investissement : « 1068 : Excédent de fonctionnement » : 12 842.98 €

Quant, au déficit d'investissement, il est affecté comme suit :

- Dépenses d'investissement, « 001 – solde d'exécution d'investissement reporté » 27 059.25 €

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

## DELIBERATION N° 24/016

### AMORTISSEMENT EN M49

(VOTE : 14 POUR)

L'instruction comptable n° 0760536M4 du 31 décembre 2007 prévoit une durée d'amortissement des biens correspondant à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation par le service ; il appartient au conseil municipal de fixer les conditions d'amortissements des immobilisations selon leur nature.

Par délibération n°08/063 du 31 octobre 2008, le conseil municipal avait décidé d'amortir tout matériel spécifique d'exploitation sur une durée de 25 ans. Il convient de régulariser ceci en respectant les préconisations de l'instruction comptable ci-dessous.

IMMOBILISTATIONS	DUREE
<u>Assainissement</u>	
Réseaux d'assainissement	60 ans
Station d'épuration (ouvrages de génie civil) :	
Ouvrages lourds	60 ans
Ouvrages courants (tels que bassins de décantation, d'oxygénation...)	25 ans
<u>Eau potable</u>	
Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	40 ans
Installations de traitement d'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installation de chauffage (y compris chaudière), installation de ventilation	15 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs...)	8 ans
Bâtiments durables	8 ans

Bâtiments légers, abris	100 ans
Agencements et aménagements des bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans 20 ans
Mobilier de bureau	
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillage	15 ans
Matériel informatique	10 ans
Engins de travaux publics, véhicules	5 ans 8 ans

Le conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement des biens selon le tableau ci-dessus, l'amortissement s'effectuant de manière linéaire.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

### DELIBERATION N° 25/016

#### **BUDGET 2016 – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT)**

**(VOTE : 14 POUR)**

Le budget M49 – 2016 est proposé par Monsieur le Maire, il s'équilibre autant en dépenses qu'en recettes pour les montants suivants :

Section d'Exploitation : 164 223.83 €  
Section d'Investissement : 132 414.19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif M49 – 2016 de la commune par chapitre.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

### DELIBERATION N° 26/016

#### **COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ANNEXE ZA ALOUETTE**

**(VOTE : 14 POUR)**

Ce sont les résultats comptables du Percepteur, identiques au Compte Administratif M49 du Maire, Ordonnateur de la Commune de Bonnefamille. Ils se présentent comme suit, pour l'année 2015 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>Dépenses</b>	114 326.20 €	87 047.03 €
<b>Recettes</b>	114 326.20 €	0.00 €
Résultats reportés N-1	70 500.00€	82 795.20 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>70 500.00 €</b>	<b>- 4 251.83 €</b>

Le Compte de Gestion 2015 – Budget annexe ZA Alouette est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

## DELIBERATION N° 27/016

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE ZA ALOUETTE

(VOTE : 14 POUR)

Monsieur Lionel FIEGEL, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif 2015 :

<b><u>Section de fonctionnement</u></b> :	Dépenses :	114 326.20 €
	Recettes :	114 326.20 €
	Résultat reporté N-1 :	70 500.00 €
	<b>Excédent</b> :	70 500.00 €

<b><u>Section d'investissement</u></b> :	Dépenses :	87 047.03 €
	Recettes :	0.00 €
	Résultat reporté N-1 :	82 795.20 €
	<b>Déficit</b> :	4 251.83 €

Monsieur Lionel FIEGEL, 2<sup>ème</sup> adjoint met au vote, le compte administratif 2015 – Budget annexe ZA Alouette par chapitre, qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

## DELIBERATION N° 28/016

### AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE ZA ALOUETTE

(VOTE : 14 POUR)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir et d'affecter l'excédent de fonctionnement, comme suit :

- Recette de fonctionnement : « 002 : Excédent de fonctionnement reporté » : 70 500.00 €

Quant à l'excédent d'investissement, il est affecté comme suit :

- Dépenses d'investissement, « 001 – solde d'exécution d'investissement reporté » 4 251.83 €

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

## DELIBERATION N° 29/016

### BUDGET 2016 – BUDGET ANNEXE ZA ALOUETTE

(VOTE : 14 POUR)

Le budget annexe ZA Alouette – 2016 est proposé par Monsieur le Maire il s'équilibre autant en dépenses qu'en recettes pour les montants suivants :

Section de Fonctionnement :	1 998 073.17 €
Section d'Investissement :	1 348 469.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à 14 voix pour le budget primitif annexe de la ZA de l'Alouette–2016 de la commune par chapitre.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 23.03.2016 Publication du 23.03.2016*

## QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Christophe WIART fait part des questions de Delphine RAYNIER : Est-il prévu quelque chose au sujet des déjections canines sur le stade ?  
Réponse : des panneaux vont être installés.  
Quand-est-il des jeux prévus d'être installés sur ce même stade ?  
Réponse : La dépense a été prévue au budget, reste à choisir quels matériels commander.
- Alain HUBER revient sur le groupe de travail concernant le déplacement du monument aux morts : 7 emplacements ont été retenus à l'issue de ce groupe de travail et proposés au vote en cette séance. Après un 1<sup>er</sup> tour de table suivi d'un débat, un 8<sup>ème</sup> emplacement ressort (monument à la place du square), ce dernier obtenant la majorité des votes après un 2<sup>ème</sup> tour de table.

## SIGNATURES

QUEMIN ANDRE	FIEGEL LIONEL	DEVRED MARIE- AGNES	HUBER ALAIN
GASS JULIE	VERNAY DENIS	FIORINI ELIANE	CAMU THIERRY
MICOUD GERARD	TOLLY ROSE-ANGE	MAITRE EMILE	JEAN-CHRISTOPHE WIART
RAYNIER DELPHINE	CHEVALLIER IRENE	MERCIER YVES	